

dans le monde et présente des rapports sur le sujet, y compris certains aspects particuliers comme les niveaux de vie, l'aménagement des collectivités, les services sociaux et la défense sociale. Le Canada fait aussi partie du Conseil exécutif du Fonds de l'enfance des Nations Unies (UNICEF) qui vient en aide aux mères et aux enfants dans les pays moins développés. Les autres organismes internationaux qui s'intéressent au bien-être et aux travaux desquels le Canada participe, comprennent l'Organisation internationale du Travail (voir l'Index) et l'Association internationale de la sécurité sociale. Grâce au Plan de Colombo et à d'autres programmes d'aide bilatérale, le Canada accorde de l'aide sous forme d'assistance sociale ainsi que de l'aide d'autres genres aux pays moins développés. (Voir page 161.)

Outre ces activités et ces contributions du gouvernement canadien, divers organismes bénévoles du Canada procurent de l'aide aux pays en voie d'expansion et participent à des rencontres internationales portant sur des questions relatives au bien-être.

Cette tâche, que ce soit au palier gouvernemental ou bénévole, a pris une importance nouvelle durant la dernière décennie d'expansion des Nations Unies car, dans le monde entier, on s'aperçoit de plus en plus que le progrès dépend autant des hommes que des machines. Grâce à son expérience de pionnier dans nombre d'aspects du progrès social, le Canada est en mesure de jouer un rôle spécial dans l'essor du bien-être humain à l'étranger.

### **PARTIE III.—DÉPENSES AU TITRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

#### **Section 1.—Dépenses gouvernementales intéressant la santé publique et le bien-être social**

Durant les sept années terminées le 31 mars 1963, les dépenses globales annuelles au titre de la santé publique et du bien-être social, à tous les paliers de gouvernement, se sont accrues de 2,004 à 3,868 millions de dollars, soit de plus de 90 p. 100. Si l'on tient compte de l'accroissement de la population, l'augmentation des dépenses en cause se révèle un peu moins considérable, la dépense par tête étant passée de \$125 à \$207, soit une hausse de 65 p. 100 environ. On peut aussi estimer les dépenses publiques en fonction des comptes nationaux; sur cette base, les dépenses annuelles publiques au titre de la santé et du bien-être social se sont accrues, durant la période observée, dans la proportion de 9.4 à 12.5 p. 100 du revenu national et de 6.5 à 9.4 p. 100 du produit national brut.

La part des dépenses fédérales en matière de santé publique et de bien-être social a augmenté de 70 p. 100 en 1956-1957 pour atteindre un sommet de 73.9 p. 100 en 1958-1959; par contre, les dépenses provinciales ont diminué de 24.8 à 22.2 p. 100 et les dépenses municipales, de 5.2 à 3.9 p. 100. Toutefois, depuis 1958-1959, les dépenses provinciales ont augmenté plus rapidement que les dépenses fédérales, surtout à cause des dépenses d'assurance-hospitalisation qui, bien que réparties presque également entre les gouvernements fédéral et provinciaux, constituent une part relativement plus considérable des dépenses provinciales au titre de la santé et du bien-être social que des dépenses fédérales. Par conséquent, la part des dépenses fédérales a diminué à 69.3 p. 100 en 1962-1963 et celles des dépenses provinciales a augmenté à 27 p. 100. La baisse continue des dépenses municipales, exprimées en pourcentage, durant les sept années, est attribuable surtout à l'avènement de l'assurance-hospitalisation, qui a soulagé les municipalités d'une grande partie du coût des soins hospitaliers fournis aux indigents.

Un fait digne de remarque est la part de plus en plus considérable des dépenses publiques, affectées à la santé et au bien-être, que prennent les programmes de santé. En 1956-1957, les programmes de santé ont représenté 470 millions de dollars, soit 23 p. 100 des dépenses publiques, vers 1962-1963, les dépenses faites au même titre ont atteint 1,238 millions, soit près de 32 p. 100 du total.

L'examen des principaux éléments constitutifs dans le cas de l'année terminée le 31 mars 1962-1963, indique l'envergure des principaux programmes et services. Les allocations familiales se sont élevées à 532 millions; les pensions de sécurité de la vieillesse,